

Les démarches Administratives

Pour l'installation d'un panneau il y a 1 à 2 choses à faire :

1. L'enregistrement Enedis
2. La déclaration préalable à la mairie si l'installation est au dessus de 1m80 par rapport au sol.

La déclaration préalable :

Simple formalité administrative, il est souhaitable de faire une déclaration préalable en mairie. En principe, ça ne peut être refusé, même si vous êtes en zone classée si le panneau ne se voit pas du bâtiment.

En dessous de 1m80 par rapport au sol, vous n'avez rien à déclarer en mairie.

Les démarche Enedis :

Enedis étant le gestionnaire du réseau, c'est à lui qu'il faut déclarer votre installation. Il n'y a rien à payer, et la déclaration ne prends que 5 min, à condition de savoir où chercher sur le site...

Pour commencer rendez-vous sur le site d'Enedis lié au raccordement

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/login/>

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

BIENVENUE !

Enedis connect

Votre espace
raccordement

Démarches, contacts, outils...
tous les services en ligne pour
faciliter le raccordement
d'une habitation,
d'un local professionnel
ou d'une installation
de production
au réseau électrique,
la modification ou
la suppression de
votre raccordement.

Créer un compte

Pour quoi faire ?

- Simplifiez vous la vie en attachant votre demande en ligne.
- Consultez l'avancement de votre dossier et gérez facilement vos données.
- Contactez votre agence à tout moment et bénéficiez d'une réponse rapide à toutes vos questions.

Créer

Accéder à mon Espace Client

Identifiant / Courriel

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Accéder

Là, créer un compte, il n'y a rien de compliqué.
une fois connecté vous êtes sur votre espace « client »

Avec toute les demandes qui ont été faites :

Espace Client

- Consulter vos actions (0)
- Consulter les demandes
- Ajouter une demande
- Consulter les messages reçus
- Demander une information
- Gérer mon compte
- Me déconnecter

Espace client

Nouvelle demande

Vous avez 3 demande(s) enregistrée(s) :

N° de la demande	Date de création	Nom du demandeur	Code postal du raccordement	Statut	Nouveaux messages	Actions
2008F	24/06/2020	Dupont	91	Cloturée	0	
2090f	24/06/2020	Toto	33	Cloturée	0	
1909P	27/12/2019	Durant	91	Cloturée	0	

Vous pouvez maintenant faire une nouvelle demande

Espace Client

- Consulter vos actions (0)
- Consulter les demandes
- Ajouter une demande
- Consulter les messages

Espace client

Nouvelle demande

Vous avez 3 demande(s) enregistrée(s) :

Démarrez une nouvelle demande

Démarrer une nouvelle demande en ligne

Simulation 1



Veuillez nous indiquer la commune où se trouvera votre projet :

Démarrer la demande

Puis remplissez le questionnaire :

Nature du projet : installation d'autoconsommation

Nature de votre projet * :

Production électricité

Déclarer une installation d'autoconsommation

Raccorder une installation de production avec injection du surplus

Pour les données contractuelles : sélectionnez « aucune »

Données contractuelles

Le projet nécessite une autorisation

d'urbanisme de type * :

Déclaration préalable Permis de construire Autre type d'autorisation administrative Aucune

Filière de production * :

Solaire

Technologie * :

Photovoltaïque

Vous aurez par la suite à entrer votre adresse et les références cadastrales que vous trouverez rapidement sur <https://www.cadastre.gouv.fr/>

Pensez à renseigner la date de mise en service (prévoir qq jours, la validation est rapide) , beaucoup de champs ne sont pas obligatoire.

Une fois cette 1ere page renseignée

Il faut indiquer son PDL (point de livraison) qui est marqué sur votre facture électrique. Et la puissance souscrite.

Données contractuelles

Le projet nécessite une autorisation

d'urbanisme de type * :

Déclaration préalable Permis de construire Autre type d'autorisation administrative Aucune

Filière de production * :

Solaire

Technologie * :


Photovoltaïque

Pour les caractéristiques de l'installation mettez 1 ou 2 (kVA), vous installerez de toute façon en dessous de 3KVA et ça évitera de refaire une demande par la suite si vous rajoutez des panneaux.


La puissance crête est la somme des valeurs des panneaux (pour notre cas 330w) vous pouvez donc mettre 0.3 ou 1, ça n'a pas d'incidence autre que les statistiques.

Un panneau faisant environ 1.5m², vous pouvez en déduire la surface

Caractéristiques de l'installation de production

Puissance installée de production * : 

kVA

Puissance de raccordement
demandée * : 

kVA

Type de raccordement * :

Monophasé  Triphasé

Puissance crête * :

kWc

Surface totale des panneaux * :

m²

Pour le reste, il faut indiquer la marque, le modèle du micro-onduleur

Oui Non

Merci de saisir les numéros de contrat (CAE) ou de demande de raccordement

Numéro de contrat ou demande x

Stockage d'énergie

Existence d'un stockage d'énergie * :

Oui Non

Protection de découplage

Cette protection est * :

Intégrée aux onduleurs Assurée par un relai externe conforme DIN-VDE Assurée par une protection de type B1

Onduleur(s)

Onduleur de type 1 :

Marque * :

Modèle * :

Nombre d'onduleur(s) de ce type * :

 Ajouter un autre type d'onduleur

Conformité de l'installation *

Je joins une attestation de conformité visée par CONSUEL J'atteste avoir mis en place un **Appareil de Production** :

- **fabriqué, assemblé et essayé en usine et qui n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur Site** (pose de

Pour indiquer que votre micro-onduleur est conforme à la norme **DIN VDE 0126-1-1 VFR2019**

Une fois le formulaire validé vous pourrez envoyer votre certificat de conformité pour valider votre demande

Votre demande passera en traitement dans votre espace client.

Le traitement de la demande prend entre 1 jour et 1 semaine suivant les départements.

Mais vous pouvez dès à présent commencer votre installation.

Revision #1

Created 17 April 2022 19:00:10 by Cyril

Updated 17 April 2022 19:07:25 by Cyril